

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

Du VENDREDI 17 DECEMBRE 2021, 20 H 30

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 13 décembre 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle Ty An Dud sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Margot AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Philippe AUDURIER, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART

Absents excusés : 02

Dominique STEPHAN, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ
Olivier HERLEDANT pouvoirs à , Jérémie MOCQUART

Absents : 3

Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Tanguy ABARNOU

Votants : 11

Secrétaire de séance : Sylvie LELOUP

Le procès-verbal de la précédente réunion du 23 novembre 2021, est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021 -33 :

Sentier Littoral du Ris – Demande de subvention : France vue sur mer

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Dans le cadre du plan « France relance », les ministres de la mer, de la transition écologique et le secrétaire d'état à la biodiversité mobilisent une enveloppe dédiée au développement et à l'attractivité du sentier du littoral.

Ce sentier doit à la fois être un lieu de ressourcement, de cheminement exclusivement pour les piétons, mais contribuer aussi à préserver les espaces naturels, notamment ceux faisant l'objet d'une surfréquentation dommageable à la biodiversité qu'ils abritent

Ces fonds ont vocation à :

- Accélérer la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement en faveur du sentier littoral.
- Valoriser le sentier du littoral et son environnement naturel et culturel.

Les objectifs principaux de cette opération France vue sur mer consistent à :

- Ouvrir des linéaires de sentier afin d'assurer la continuité de parcours, par une approche qualitative et respectueuse de la typologie des espaces traversés, en particulier les espaces naturels, les paysages et les sites classés ;
- Adapter des tracés (suite à des études, des dommages...) pour prendre en compte des enjeux liés aux dynamiques littorales, à l'environnement, aux usages.

Le coût réel est estimé à 65237.08 € HT.

Il est proposé de solliciter les subventions aux organismes suivants :

France Vue Mer : 80%, soit 52190.00 €

Commune : 20%, soit 13047.00 €

Il est proposé d'autoriser madame la maire à solliciter les subventions décrites ci-dessus aux financeurs concernés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2021 - 34 : Rapport de la Commission Locale des Evaluations des charges Transférées
Compétence mobilité

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame la Maire informe les élus que Douarnenez Communauté a transmis les chiffres définitifs relatifs à la compétence mobilité, selon la commission d'évaluation des charges transférées de Douarnenez Communauté.

Le rôle de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est de quantifier les transferts des compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'Attribution de Compensation versée par Douarnenez Communauté. Les 4 communes rurales reversent de l'Attribution de Compensation à Douarnenez Communauté

Le rapport de la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées fait l'objet par la maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux.

Il est proposé au conseil de prendre connaissance de ce rapport.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport ci-dessus cité.

Délibération 2021 - 35 :

Travaux école: Demande de subvention au département dans le cadre du pacte Finistère 2030

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Suite aux travaux réalisés depuis 2016 à l'école et ses accès (isolation toiture, rampe d'accès, toilettes, ventilation...), la commune souhaite poursuivre les investissements sur le bâtiment afin de continuer à apporter des améliorations tant en terme de confort que d'économie d'énergie.

Le programme de ces travaux estimés à 26953.73 € HT vise à changer les revêtements au sol dans une partie de l'école, peindre le hall d'entrée et une partie de l'escalier, changer les stores de l'école ainsi que la porte de l'arrière de l'école, et réaliser le capotage du mur de l'école.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Département du Finistère (pacte Finistère 2030).

Planning travaux : 2022

Plan de financement HT :

- Carrelage		: 3645.19
- Peinture		: 3919.30
- Sol souple		: 10459.32
- Store	: 3053.80	
- Porte		: 5629.12
- Capotage mur	: 247.00	
	▪ TOTAL	: 26953.73
	▪ Aléas 10%	: 2695.37
	▪ Opération	: 29649.10

Subventions demandées :

- Département	: 50%	de 29650 SOIT	14825.00
---------------	-------	---------------	----------

Il est proposé d'autoriser Madame la maire :

- à demander les subventions décrites ci-dessus au Département du Finistère dans le cadre du pacte Finistère 2030.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2021 - 36 :**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022**

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Afin d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2022, la continuité du mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2022, il est rappelé les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent :

chapitre	DESIGNATIONS	BP + DM 2021	Crédit 2022
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 000,00	22 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00	20 000,00
2033	Frais insertion	2 000,00	500,00
2051	Concessions, logiciels	6 000,00	1 500,00
2052	site internet	-	-
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 700,00	19 175,00
2111	Terrains nus	-	-
2138	Immeubles	30 000,00	7 500,00
21318	Autres bat publics	15 000,00	3 750,00
21534	Réseaux elec	12 000,00	
21578	Autre matériel et outillage	200,00	50,00
2158	Autres matériels	1 000,00	250,00
2181	Install générales	23 000,00	5 750,00
			-
2183	Mat de bureau et informatique	3 000,00	750,00
2184	Mobilier	4 500,00	1 125,00
		-	-
	23 - IMMOBILISATION EN COURS	115 000,00	28 750,00
	<u>CONSTRUCTION / AMENAGEMENT</u>	115 000,00	28 750,00
2313	Constructions	115 000,00	28 750,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2021 – 37 : Dotation de Compensation 2021

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame la Maire informe les élus que Douarnenez Communauté a transmis les chiffres définitifs relatifs à la dotation de compensation communautaire, selon la commission d'évaluation des charges transférées.

Le montant de reversement de cette dotation à Douarnenez Communauté est de 68863.00 €, montant prévu et inscrit au budget primitif 2021.

Il est proposé au conseil de valider le montant de cette dotation de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délégation n° 2021 - 38 : Amortissement des subventions d'équipement

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

La commune est amenée à verser des subventions d'équipement ainsi que des fonds de concours à différents organismes ou collectivités (Douarnenez-Communauté, SDEF.... Etc).

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il est nécessaire d'amortir des subventions (l'amortissement permet de lisser sur une ou plusieurs années les coûts liés aux dépenses).

Conformément aux règles de la comptabilité publique, les subventions d'équipement comptabilisées aux comptes 204xx sont obligatoirement amortissables (l'amortissement permet de lisser sur une ou plusieurs années les coûts liés aux dépenses).

La réglementation prévoit leur amortissement sur une durée maximale de :

- Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
- Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...).

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement pour les subventions versées par la commune de KERLAZ comme suit :

Subventions pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions pour le financement des biens immobiliers ou des installations	10 ans

Cette délibération annule la délibération N° 2021 - 19 du 01 octobre 2021.

Pour l'année 2021, les amortissements s'élèvent à 3565.72 euros (cf tableau ci-après)

TABLEAU AMORTISSEMENT SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

DELIBERATION 2021-38 DU 17 DECEMBRE 2021

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DATE MISE EN SERVICE	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTS ANTERIEURS	AMORT 2020	VALEUR NETTE	2021
	2041512	Fonds concours voirie - 2020 - 1	Fonds concours voirie - 2020	31/12/2020		10	8 191,00	0,00	0,00	8 191,00	819,10
	2041512	Fonds concours voirie - 2018	Fonds concours voirie - 2018	28/02/2019		10	3 594,00	718,80	0,00	2 875,20	
Sous-total	2041512		bâtiments et installations				11 785,00	718,80	-	11 066,20	819,10
	2041582	COMMEL - 2012 - 1	Transfert Budget CE part kerlaz 2012	30/09/2019		1	977,50	0,00	977,50	0,00	0,00
	2041582	EP - 2017 - 1	part kerlaz 2018 EP salle multi	12/10/2020		10	26 860,65	0,00	0,00	26 860,65	2 686,07
	2041582	EP - 2018 - 1	part kerlaz 2018 EP 2018 090 001	10/11/2020		10	605,55	0,00	0,00	605,55	60,56
Sous-total	2041582		bâtiments et installations				28 443,70	-	977,50	27 466,20	2 746,62
TOTAL GENERAL							40 228,70	718,80	977,50	38 532,40	3 565,72

Il est proposé d'amortir ces subventions et fonds de concours comme décrit ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2021 - 39 :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AMELIORATION DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE

- Demandes de subventions

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Dans le cadre du schéma global de revitalisation du bourg, la commune a lancé une étude concernant la requalification des espaces publics du bourg.

Ce travail, au sein de plusieurs réunions, a porté sur plusieurs thèmes :

- **Actions d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité visant à favoriser la marche et la cohabitation entre vélos et autres véhicules sur les chaussées**
- **Requalification et sécurisation de la traversée de bourg :**
 - o Aménagement de la totalité de la traversée du bourg
 - o Liaison Nord-Sud du bourg
 - o La sécurité des piétons et cyclistes ainsi que la qualité des espaces qui bordent la RD
 - o Apaisement de la vitesse
 - o Aménagement des entrées de bourg, des abords de l'école ainsi que des arrêts de cars
- **La requalification et sécurisation du centre bourg :**
 - o Aménagement de la totalité des voiries du vieux bourg
 - o Mise en valeur des abords des bâtiments (Eglise, enclos paroissial...)
 - o Création d'une vraie place de bourg en s'appuyant sur le bâti
- **La requalification de la place des résistants et création d'un cheminement doux vers l'école**

PLANNING TRAVAUX :

- **Début travaux** : MAI 2022
- **Durée** : 12 mois.

PLAN DE FINANCEMENT HT :

DEPENSES :

Travaux :

- FRAIS GENERAUX - installation chantier	:	17 500
- SECTEUR A - Entrée Ouest	:	75 506
- SECTEUR B - Place des résistants	:	79 323
- SECTEUR C - Entrée Est	:	242 148
- SECTEUR D - RD centre	:	205 613
- SECTEUR E - Centre Bourg	:	309 933
- Réseau Pluviales structurant	:	108 600
- Maîtrise Œuvre / Etude	:	40 000
o TOTAL	:	1.078.623
o Aléas 10%	:	107 000
o TOTAL OPERATION	:	1.185.623, arrondi à 1.200.000 € HT

RECETTES :

SUBVENTIONS DEMANDEES :

- DETR	50%	plafond 400000	:	400.000
- DSIL	10%		:	120.000
- Département pacte finistère 2030	10%		:	120.000
- Département / routes départementales	55%	de 145.000	:	80.000
- Région bien vivre en bretagne	10%		:	120.000
- Région (accessibilité arrêts de cars	10%	(70% plaf 30.000)	:	21.000
- Autofinancement commune	mini 20%		:	339.000

TOTAL RECETTES : 1.200.000

Il est proposé d'autoriser madame la maire :

- à demander les subventions décrites ci-dessus aux financeurs concernés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

La maire a présenté le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Douarnenez.
Le conseil émet un avis favorable à cette modification.

Le secrétaire de séance,

Sylvie LELOUP



La Maire

M.T HERNANDEZ